



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Document de travail

Réponses aux arguments de la SAQ concernant la « valorisation du verre » Mars 2014

Argument 1 :

« La SAQ fait la promotion de la collecte sélective depuis 1989. Une étude réalisée conjointement par RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec démontre que les bouteilles de la SAQ sont récupérées dans près de 94 % des cas grâce à la collecte sélective. (...) En pourcentage, les contenants de la SAQ se retrouvent donc, plus que toute autre matière, dans les bacs de récupération des Québécois. »

Premièrement, il faut préciser que l'étude en question n'a pris en compte que les bouteilles de vin et de spiritueux consommées à domicile et non pas celles consommées dans les bars ou restaurants.

Ensuite, il est important de faire la distinction entre des contenants « récupérés » versus des contenants « recyclés ». Si effectivement selon cette étude, près de 94 % des bouteilles de vin et de spiritueux de la SAQ est récupéré, leur taux de recyclage ou de mise en valeur oscille autour de 0 %. Car il faut savoir qu'actuellement, le verre issu de la collecte sélective au Québec n'est pas recyclé. Au mieux, il est entreposé dans les centres de tri en attente de débouchés, ou alors il est carrément envoyé dans les dépotoirs afin d'être éliminé ou utilisé comme matériel de recouvrement journalier sur les déchets.

En décembre 2013, la Ville de Montréal a confirmé avoir envoyé au dépotoir de Lachenaie quelque 12 000 tonnes métriques de verre issu de la collecte sélective municipale. Le centre de tri Tricentris, quant à lui, a affirmé s'être départi de 25 000 tonnes métriques de verre de la même façon au cours de la dernière année. Et ça, c'est seulement ce qui a pu être recensé.

Argument 2 :

« La majorité des bouteilles distribuées par la SAQ proviennent de quelque 2700 fournisseurs répartis dans 65 pays. Ces bouteilles étant de formes et de couleur différentes, il ne peut être envisagé de les retourner dans chacun des pays producteurs. C'est pourquoi la collecte sélective est un modèle adapté et écologique grâce au transport en commun des matières. »

Cette réponse est une des plus malhonnêtes que la SAQ invoque pour refuser la consignation. En effet, la SAQ sous-entend qu'une consigne sur ses bouteilles aurait pour finalité leur retour chez leurs producteurs, dans leurs pays d'origine, qui les réutiliseraient de nouveau. Ce n'est en fait absolument pas l'objectif visé par une consigne qui serait sur les bouteilles vendues par la SAQ. En fait, à part la SAQ elle-même, aucun intervenant quel qu'il soit, n'a jamais envisagé cette solution. Notre société d'État induit volontairement les gens en erreur sur les objectifs d'une consigne. En fait les bouteilles de la SAQ qui feraient l'objet d'une consigne, seraient directement acheminées chez un recycleurs afin d'être transformées en d'autres produits fabriqués à base de verre, notamment des bouteilles.

Dans l'imaginaire des gens, la consigne sur les bouteilles est associée à la réutilisation car, au Québec, il existe une consigne sur les bouteilles de bière et dont la finalité est la réutilisation. Il faut aussi savoir que l'embouteillage de la bière se fait ici et c'est donc cette façon de faire qui a été privilégiée depuis plus d'un siècle par nos brasseurs. La bouteille de bière brune, appelée aussi *bouteille standard de l'industrie* ou *BSI*, est un contenant à remplissage multiple destiné à être remployé entre 15 et 20 fois. Ces BSI sont conçues à cette fin et leur embouteillage se fait ici, au Québec.

Une consigne sur les bouteilles de vins et de spiritueux importées n'aurait naturellement pas pour but leur réemploi. La SAQ confond ici intentionnellement les deux systèmes afin de semer le doute dans l'esprit des gens et sur les bien-fondés d'une consigne sur ses produits.

Il faut savoir que toutes les provinces et tous les territoires au Canada (hormis le Québec et le Manitoba) ont adopté un système de consignation sur les bouteilles de vins et de spiritueux mises en marchés chez elles. Aucune ne retourne les bouteilles dans leurs pays d'origine, bien évidemment. Les bouteilles récupérées avec ces consignations sont toutefois recyclées à près de 100 %, ce qui est loin d'être le cas avec les bouteilles de la Société des Alcools du Québec qui a décidé de confier la responsabilité de la récupération des contenants qu'elle met en marché aux systèmes de collecte sélective municipaux qui ne sont pas actuellement adaptés pour récupérer le verre à des fins de recyclage.

Il faut distinguer les contenants à remplissages multiples, comme les bouteilles de bière brunes, qui sont réutilisés, et les contenants à remplissage unique, comme les bouteilles de vin, qui sont destinés à être recyclés.

Argument 3 :

« Qu'ils empruntent la filière de la consignation ou de la collecte sélective, les contenants de verre se retrouvent ultimement au même endroit pour y être traités et valorisés. »

Par cette affirmation, la SAQ vient contredire son propre argument qui veut démontrer que la consigne est impossible, car il est impensable de retourner les bouteilles vides chez ses 2 700 fournisseurs, répartis dans quelque 65 pays. Retour chez les producteurs ou aux centres de tri les bouteilles de vin ?

Quelle serait alors la destination finale des bouteilles de la SAQ si elles étaient consignées ? En fait, les bouteilles consignées seraient triées à la source, vraisemblablement directement dans ses succursales pour ensuite être directement acheminées chez un recycleur ou un conditionneur. Nul besoin de passer par le centre de tri comme pour le verre de la collecte sélective municipale. Ainsi, le verre des bouteilles consignées ne serait pas contaminé par d'autres matières et ne contaminerait pas les autres matières.

Le verre dans un bac de collecte de matières recyclables pêle-mêle, en plus d'être une matière indésirable par sa propension à contaminer les autres matières avec lequel il entre en contact, coûte cher aux centres de tri et n'a aucune valeur de revente. Le verre consigné quant à lui, exempt de contamination, à une valeur ajoutée certaine, surtout lorsqu'il est trié par couleurs.

Argument 4 :

« S'il est vrai que le verre peut se fracasser en route vers les centres de tri, il existe heureusement une toute nouvelle technologie québécoise qui permet maintenant de séparer complètement les éclats de verre des autres matières lors du tri. La SAQ en a financé en partie l'implantation au centre de tri Tricentris de Gatineau en 2012. Ce procédé a été testé avec succès et recommandé par la papetière Cascades, le principal acheteur de ballots de papier/carton auprès des centres de tri. L'efficacité de cette innovation québécoise est telle que nous souhaitons son implantation dans tous les centres de tri du Québec. »

Cette technologie consiste à faire passer les matières recyclables dans un tamis cylindrique (appeler trommel) afin de les séparer en fonction de leur taille. Elle vise avant tout le retrait du papier et du carton au début de la chaîne de tri afin d'éviter leur trop grande contamination, notamment par le verre et les autres particules fines. Par la suite, le verre se doit d'être trié de nouveau afin de le libérer de ses impuretés si on veut lui donner une quelconque utilité ou valeur marchande. Ce procédé améliore d'abord et avant tout la qualité de la fibre, pas du verre.

En fait, le Centre de recherche industriel du Québec - le CRIQ - dans une étude d'impact publiée en septembre 2013 déconseille cet équipement pour les centres de tri moins de 15 000 tm par année et émet des réserves quant à l'opportunité d'en acquérir pour les plus gros, compte-tenu de son prix élevé. Dans l'exemple cité, il faut aussi savoir que Tricentris a bénéficié d'une aide de 300 000 \$ de la SAQ sur les 500 000 \$ qu'a coûté cet équipement.

Argument 5 :

La SAQ soutient que le « verre récupéré, n'a présentement aucune valeur sur le marché, peu importe sa forme. »

Cette affirmation est effectivement exacte, mais elle concerne exclusivement le verre issu de la collecte sélective qui, en plus de coûter cher lors de son traitement, a une valeur de près de – 30 \$ (moins trente \$) en novembre 2013 selon l'indice du prix des matières recyclables de RECYC-QUÉBEC. Cela n'inclut pas les impacts négatifs de la présence du verre sur le prix des fibres ou du plastique. Ça n'inclut pas non plus les 5,4 millions \$ que le verre coûte en frais de toute sorte aux centres de tri comme le démontre l'étude du CRIQ citée précédemment.

Toutefois, le verre issu de la consigne tels que les contenants de bières à remplissage unique ou que les bouteilles de vin et spiritueux importées de provinces ou d'États américains qui ont un système de consignation, se vend plusieurs dizaines de dollars la tonne actuellement au Québec.

Ironiquement, on peut lire dans le mot d'introduction du professeur Arezki Tagnit-Hamou, titulaire de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke, qu'« *actuellement, si le verre incolore se recycle facilement et possède une bonne valeur ajoutée, ce n'est pas le cas des autres verres, que l'on appelle «verre mixte»*. Le verre mixte étant celui qui est issu de la collecte sélective. (<http://www.usherbrooke.ca/chaire-vvm/>).

Argument 6 :

La SAQ finance un vaste projet de recherche appliquée à la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke depuis 2004. Ainsi, au cours de l'exercice financier de 2012-2013, 1,7 M de bouteilles ont été réduites en poudre et en agrégats et intégrées dans les dalles de béton des planchers de 13 succursales de la SAQ et de la nouvelle section de l'un de ses édifices administratifs.

Afin de rendre possible l'utilisation de la poudre de verre à grande échelle, la compagnie Tricentris a débuté en mai 2013 la construction de son usine de micronisation du verre, à Lachute. Cette usine traitera donc le verre récupéré des centres de tri et la matière sera conditionnée et micronisée afin d'en obtenir une poudre qui pourra ensuite être utilisée comme un ajout cimentaire.

La micronisation du verre est effectivement une façon de diversifier les formes de recyclage du verre au Québec. Mais, à lui seul, ce procédé loin de répondre aux besoins de la province. Effectivement, le gouvernement du Québec a annoncé en mai 2013 que, lorsque l'usine de micronisation sera construite et pleinement opérationnelle, elle pourrait traiter 6 000 tonnes de verre par année. Or, selon RECYC-QUÉBEC, la province aurait généré 244 000 tonnes de verre en 2008, l'usine de Lachute ne serait donc qu'en mesure de traiter seulement 2,5% des quantités générées annuellement au Québec.

Il faut également toujours mettre en perspective les quantités de contenants mentionnées. En effet, lorsqu'il est mentionné que 1,7 million de bouteilles ont été micronisées en 2012-13, cela représente moins de 1 % des bouteilles vendues par la SAQ qui en met en marché, bon an, mal an, près de 200 millions.

Aussi, on ne sait que très peu de choses sur les coûts de revient de cette technologie et sur les besoins ou les demandes réels de l'industrie de la construction pour cet ajout cimentaire. Jusqu'à présent, il ne s'est agi que de projets de démonstration ou de projets-pilotes faits en partenariat avec la SAQ. De mauvaises langues pourraient dire que la micronisation sert davantage à justifier le choix de la SAQ pour la collecte sélective afin de récupérer ses bouteilles de vins et spiritueux plutôt qu'un réel besoin d'un tel produit dans l'industrie de la construction.

Par-dessus tout, la micronisation est une espèce de diversion introduite dans le débat sur une éventuelle consigne sur les contenants mis en vente par la SAQ. En effet, la micronisation est d'abord et avant tout une forme de recyclage qui n'a rien à voir avec les moyens de récupération que sont la consigne ou la collecte sélective municipale. Le procédé de micronisation peut utiliser du verre issu tant de la consigne que de la collecte sélective. Il n'y a pas d'exclusivité. La micronisation n'apporte toutefois aucune solution ou amélioration à la qualité des matières recyclables qui sont récupérées pêle-mêle dans nos bacs de récupération.

La micronisation n'est pas la panacée que l'on veut bien nous faire croire en ce qui a trait à la recherche de nouveaux débouchés pour le verre. Il existe déjà un marché pour le verre au Québec, pour le verre qui n'est pas contaminé. Les entreprises de recyclage qui opèrent ici doivent même avoir recours à l'importation de cette matière, car les gisements de qualité sont rares ici.

Aussi, croyez que la micronisation utilisera du verre issu des centres de tri sans traitements préalables afin d'enlever toutes ses impuretés ? Absolument pas. La micronisation nous est toutefois présentée comme étant la solution pour le verre issu de la collecte sélective, ce qui est faux.

La micronisation nous est présentée comme étant la justification du maintien de la collecte sélective comme mode de récupération des contenants de verre mis en vente par la SAQ, alors qu'il s'agit exclusivement d'un procédé de recyclage qui n'a aucun impact sur les opérations de récupération qui sont situées en amont. La micronisation ne règle en rien les impacts négatifs de la présence du verre dans la collecte sélective municipale au Québec.

Argument 7 :

Selon Mme Isabelle Merizzi, porte-parole de la SAQ, la consigne serait une solution coûteuse et pas nécessairement plus efficace, surtout en considérant le nombre de points de vente de vin au Québec. «Il faudrait agrandir les entrepôts des succursales et augmenter les heures de travail, dit-elle. On pense que ça coûterait de 40 à 60 millions pour implanter la consigne.»

La SAQ refuse de rendre publique l'étude économique qu'elle a commandée concernant l'implantation d'une consigne sur ses produits et sur laquelle elle se base pour rejeter la consigne sur ses produits. Le FCQGED est d'ailleurs actuellement en procédure d'appel à la Commission d'accès à l'information afin d'avoir accès à ce document souvent brandi, mais jamais rendu public.

La seule référence officielle recensée de cette étude se trouve dans un mémoire que la SAQ a déposé en 2008 dans le cadre des audiences de la Commission permanente des transports et de l'environnement portant sur la gestion des matières résiduelles. Il permet de constater que l'étude en question a été commandée à la firme KPMG en 2006 et que les fameux coûts d'implantation seraient de l'ordre de 36 millions \$ avec des frais annuels de 25 millions \$, pour un taux de récupération de 75 %.

L'augmentation des heures de travail - *la création d'emplois* - liée à la consigne est également vue négativement par la société d'État. Au cours de la dernière année (2013-14), la SAQ a sabré 80 000 heures de travail chez ses employé-e-s et s'apprête à en couper 60 000 autres.

La vocation première de la SAQ n'est pas sociale, mais bien économique. Elle doit rapporter au trésor public quelque un milliard de dollars par année.

Résumé

94 % des bouteilles de la SAQ sont récupérées grâce à la collecte sélective municipale.

Ça n'inclut pas les bouteilles consommées hors domicile, dans les bars ou restaurants.

Récupérer ne veut pas dire recycler. Actuellement, environ 0 % du verre récupéré au Québec est effectivement recyclé. Le verre est enfoui, utilisé dans les dépotoirs comme matériel de recouvrement ou bien entreposé en attente d'une solution.

La SAQ ne pourra jamais retourner les bouteilles consignées à ses quelque 2700 fournisseurs répartis dans 65 pays.

La SAQ amalgame intentionnellement ses bouteilles de vin qui sont à remplissage unique, à des contenants à remplissages multiples, comme les bouteilles de bière. Un argument visant à démontrer fallacieusement que la consigne est impossible sur ses produits.

Toutes les provinces canadiennes excluant le Québec et le Manitoba ont une consigne sur leurs bouteilles de vins et de spiritueux. Aucune d'entre elles ne retourne les bouteilles chez leurs producteurs, elles sont destinées au recyclage, à leur refonte afin de faire d'autres bouteilles ou produits à base de verre.

« Qu'ils empruntent la filière de la consignation ou de la collecte sélective, les contenants de verre se retrouvent ultimement au même endroit pour y être traités et valorisés. »

Par cette affirmation, la SAQ vient contredire son argument précédent. Où la SAQ enverrait-elle ses bouteilles consignées ? Au centre de tri ou chez ses fournisseurs ? Une autre démonstration du manque de rigueur de la société d'État dans ce dossier.

Il existe une technologie qui retire le verre dès le début du processus dans les centres de tri.

Il s'agit en fait d'un tamis cylindrique (appelé *trommel*) qui sépare les matières recyclables en fonction de leur taille. Le but de ces trommels est de retirer la fibre (papier et carton) avant qu'elle ne soit trop contaminée par le verre et les particules fines. Le verre, quant à lui, doit toujours être trié et épuré à sa sortie de ces trommels.

Le verre récupéré n'a présentement aucune valeur sur le marché, peu importe sa forme.

Le verre issu de la collecte sélective n'a effectivement aucune valeur. Il coûte en fait de l'argent aux centres de tri. Le verre issu de la consigne a, quant à lui, une valeur de plusieurs dizaines de dollars la tonne et est en demande par les conditionneurs et recycleurs au Québec. Ce qui n'est pas le cas du verre du bac de récupération.

La micronisation du verre est une solution à la crise du verre.

La micronisation nous est présentée comme étant la justification du maintien de la collecte sélective comme mode de récupération des contenants de verre mis en vente par la SAQ, alors qu'il s'agit exclusivement d'un procédé de recyclage qui n'a aucun impact sur les opérations de récupération qui sont situées en amont. La micronisation ne règle en rien les impacts négatifs de la présence du verre dans la collecte sélective municipale au Québec.

Il ne faut pas oublier non plus que le recyclage par micronisation ne viserait que 2,5 % des quantités de verre générées annuellement au Québec, si le projet de Tricentris à Lachute était concrétisé. Aussi, peu d'information existe sur les besoins de l'industrie du béton pour le verre micronisé et sur ses coûts réels de production.

Il en coûterait de 40 à 60 millions pour implanter la consigne.

La SAQ refuse de rendre publique l'étude économique sur le sujet.

La création d'emplois liés à la consigne est également vue comme étant négatif par la société d'État qui a sabré 80 000 heures de travail chez ses employé-e-s cette année et qui s'apprête à en couper 60 000 autres.